



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 novembre 2011

Délibération n°2011-35

**Validation des dossiers remis aux ministères dans le cadre du projet UEB campus
prometteur**

**Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique
« Université européenne de Bretagne »,
Vu la convention cadre « projet UEB C@mpus » signée entre l'Etat, la Région Bretagne et l'UEB le 13 avril
2011,**

Proposition :

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le contenu du dossier suivant :

- dossier d'expertise, remis au (SGPI) Service des Grands Projets Immobiliers du MESR, version révisée du
23/09/11: NUM/INFR/110105-10, compte-tenu de la validation du tableau de répartition
NUM/INFR/110117-20 du 14/10/11.

L'approbation de ce document par le ministère permettra de lancer l'avis d'appel public à la concurrence.

Le conseil d'administration déclare avoir pris connaissance de ce document et donne son approbation quant à son contenu.

Nombre de membres en exercice 31:

Nombre de votants : 23

Refus de participer au vote : 0

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

|

Délibération adoptée

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

G. CATHELINÉAU
Visa du Président

Pièces jointes au présent document : dossier expertise

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 13 décembre 2011